

Le discours M. Eric Besson, ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique lors de la 8e journée nationale des pôles de compétitivité

Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs de pôles, Monsieur le directeur, Luc Rousseau, Monsieur le délégué interministériel, Emmanuel Berthier, Mesdames, Messieurs,

S'il y a un rendez-vous incontournable dans l'agenda de tout Ministre de l'industrie, c'est bien celui des journées nationales des pôles de compétitivité, qui se déroulent chaque année en janvier et en juin. Cela me fait particulièrement plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Je partage en effet depuis longtemps la conviction que la politique des pôles de compétitivité, que la France a initiée, est une rupture fondamentale pour notre appareil productif, et un formidable espoir pour notre industrie.

Sept ans après le coup d'envoi de la politique des pôles de compétitivité, la France compte en effet 71 pôles de compétitivité, plus de 7 000 établissements et entreprises dans ces pôles, employant environ 15 000 chercheurs. Cette politique des pôles a permis, depuis son lancement, le financement de 889 projets de R&D collaboratifs, avec 4,6Mds€ de dépenses de R&D, dont 1,1 Mds€ par l'Etat. Si on inclut les aides accordées par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et par OSEO, c'est près de 6 Mds€ de financements qui auront été accordés au total.

La politique des pôles de compétitivité est donc un vrai succès. Mais comme vous le savez, en matière de compétitivité et d'innovation, nous pouvons – et nous nous devons – d'aller encore plus loin et de faire mieux.

Trois axes me paraissent prioritaires :

- > Poursuivre l'amélioration au quotidien du fonctionnement des pôles de compétitivité ;
- > Réussir à tirer tout le bénéfice des investissements d'avenir ;
- > Renforcer la coopération internationale et européenne

Poursuivre l'amélioration au quotidien des pôles de compétitivité

Par les échanges que j'ai pu avoir avec les uns et les autres, deux sujets me paraissent importants pour améliorer concrètement le fonctionnement au quotidien : les sujets de financement et la protection de l'innovation.

L'amélioration du financement

Sur le plan du financement, un premier sujet est celui des difficultés de trésorerie, qui peuvent parfois ralentir l'activité au quotidien des pôles. C'est pourquoi je souhaite qu'OSEO, en lien avec mes services, formule des propositions pour remédier à ces difficultés de trésorerie. Un dispositif simple consisterait à ce que les pôles de compétitivité puissent solliciter, dans des conditions à définir, une avance de trésorerie pour financer l'augmentation de leur besoin en fonds de roulement, qu'ils rembourseront dès que leur fonds de roulement le leur permettra.

De manière plus générale, au-delà des sujets de trésorerie, le sujet est celui du financement du haut de bilan des entreprises, notamment les PME, qui participent à vos pôles de compétitivité.

Des initiatives ont déjà été prises. Ainsi, le label « entreprise innovante des pôles » a été lancé en 2010, avec pour objectif de permettre aux TPE et PME membres de vos pôles d'accroître leur visibilité auprès des investisseurs privés.

Ce label a été lancé il y a moins de 8 mois et a déjà permis de labelliser 39 PME, et de conduire à 4 M€ de levées de fonds consécutives. Les entreprises qui appartiennent à vos pôles de compétitivité pourront plus largement bénéficier des annonces faites par le Président de la République mardi 25 janvier à Saint Nazaire : injection de 3 Mds€ de prêts supplémentaires chaque année pour les PME industrielles, à travers la mobilisation de 75% des dépôts supplémentaires sur les livrets A et de développement durable.

La protection de l'innovation

Autre sujet d'importance: la protection de l'innovation. Parce que les pôles de compétitivité concentrent un haut niveau de recherche et de développement, et sont susceptibles d'identifier les ruptures technologiques et économiques de demain, il est indispensable d'être vigilant en matière de sécurité économique – l'affaire Renault est là pour nous le rappeler.

Compte tenu de l'effort substantiel en R&D que l'Etat réalisera au sein des pôles à l'occasion des investissements d'avenir (3,5 Mds€), j'ai demandé au service de coordination à l'intelligence économique du ministère de l'économie et de l'industrie de procéder à un état des lieux des dispositifs de sécurité économique des pôles de compétitivité, notamment en matière de sécurisation des plateformes d'échanges

d'information, et à l'élaboration de recommandations. Un rapport me sera remis avant cet été.

A côté de ces enjeux, qui sont ceux que vous connaissez au quotidien, un autre enjeu de taille pour 2011 : réussir à tirer tout le bénéfice des investissements d'avenir.

Tirer tous les bénéfices des investissements d'avenir

Les 35 Mds€ des investissements d'avenir constituent une opportunité unique d'opérer un changement d'échelle dans la dynamique d'innovation.

Pour les pôles, il s'agit d'une occasion unique de réaliser des investissements structurants de long terme grâce à 4 programmes majeurs des investissements d'avenir, dotés au total de 3,5 Mds€ : les instituts de recherche technologique (IRT), les instituts d'excellence dans les énergies décarbonnées (IEED), les projets de R&D structurants des pôles et les plate-formes mutualisées d'innovation.

Je sais toute la mobilisation qui a été la votre ces dernières semaines pour parvenir à présenter des projets crédibles, structurés et innovants. Je veux simplement ici vous rappeler les principaux enjeux pour chacun de ces quatre programmes.

- > Sur les instituts de recherche tout d'abord – les IRT et les IEED - le calendrier arrive à sa fin. La clôture des appels à projets aura lieu lundi prochain, et une présélection sera annoncée au printemps. Il sera cependant toujours temps, lors des discussions avec les jurys de sélection, d'améliorer encore les projets sur certains aspects. Nous parlons quand même de 3 Mds€ de financements sur l'ensemble de ces instituts de recherche.
- > Concernant les projets de R&D structurants ensuite, l'enjeu est de permettre aux pôles de structurer autour d'eux les filières industrielles existantes ou à venir. 300 M€ seront mobilisés, avec un appel à projet ouvert au fil de l'eau jusqu'au 15 janvier 2012, et des phases de sélection intermédiaires. La prochaine présélection intervient le 24 février. Les aides sont significatives, de l'ordre de 7 à 15 M€ par projet.
- > Dernier programme enfin, les plateformes mutualisées d'innovation, qui ont recueilli un grand succès avec, je vous l'annonce, 45 projets reçus pour l'appel à manifestation d'intérêt qui s'est clos à la fin de l'année. L'appel à projet devrait débiter à la fin du mois de février.

Je compte donc sur votre mobilisation à tous pour que les pôles de compétitivité tirent pleinement parti des 3,5Mds€ qui peuvent vous être attribués si les projets présentés le justifient.

Acquérir une taille critique par la coopération européenne et internationale

Face à nos principaux concurrents en matière de pôles de compétitivité et de "clusters", que sont les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'Inde, vous devez acquérir une masse critique, en identifiant les compétences d'excellence manquantes et en travaillant avec les meilleurs pour constituer une chaîne de valeur la plus complète possible.

Dans le cadre de la 2e phase de la politique de compétitivité, nous avons d'ores et déjà mis en place un certain nombre d'outils. Ainsi, à travers une convention signée avec Ubifrance, les pôles et leurs membres bénéficient d'un accompagnement dans l'identification de partenaires ou de compétences technologiques à l'étranger. Plus de 800 PME innovantes des pôles ont ainsi été soutenues. Par ailleurs, les coopérations inter-pôles, ce qu'on appelle dans le jargon « l'interclustering », se multiplient, comme par exemple Alsace Biovalley, qui anime le cluster trinational BioValley, aux frontières de la France (Alsace), de l'Allemagne (Bade-Wurtemberg) et de la Suisse. Les coopérations, et la dimension internationale sont donc déjà en train de se renforcer. Cela étant, il me paraît indispensable de passer à une autre échelle et de promouvoir une véritable politique européenne des pôles de compétitivité.

Car aujourd'hui, en réalité, il y a autant de politiques de pôles de compétitivité que d'Etats membres. Et donc, autant de programmes, d'instruments financiers, de règles, de calendriers distincts qui limitent les possibilités de coopération entre les 2 000 pôles de compétitivité ou clusters qui se développent en Europe.

Cette situation n'est pas optimale alors que des instruments communautaires existent et peuvent être mobilisés au profit d'une coopération européenne des clusters.

Je proposerai prochainement à la Commission européenne plusieurs pistes de travail afin de favoriser de vrais pôles à dimension européenne et internationale. Parmi ces pistes figurera celle de mieux utiliser les financements communautaires, notamment dans le cadre des programmes cadres, pour favoriser des projets transnationaux. Une piste consisterait par exemple à introduire une prime à la sélection pour les projets labellisés par plusieurs clusters européens ou à allonger la durée de financement des pôles d'innovation, la durée actuelle de 5 ans paraissant trop courte.

Voilà ce dont je souhaitais vous parler ce matin, les trois actions qui me paraissent prioritaires si nous voulons encore accroître l'efficacité de nos pôles de compétitivité. Car pour bâtir l'industrie de demain, il faut savoir s'appuyer sur notre excellence et vous la représentez. Face à ces défis, sachez que je reste à votre écoute.

LES PÔLES DE  COMPÉTITIVITÉ
MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

@ CONTACTS

